



SIX Terravis SA
Hardturmstrasse 201
Case postale
8021 Zurich
(IDE: CHE-114.332.360)

Release Notes préliminaires

concernant la mise à jour de Terravis vers la version 9.8 du 05.02.2026

Terravis – version 9.8

Contenu de la mise à jour

1. Aperçu des nouvelles fonctionnalités – adaptations

Les améliorations et corrections suivantes seront disponibles avec cette mise à jour:

Généralités concernant le système Terravis

--

Portail de renseignements Terravis

- Extrait du registre foncier – nouvelle modalité d'affichage des mentions publiques/non publiques

Transactions électroniques Terravis (eGVT uniquement)

- Office des poursuites et faillites – extension pour les mentions sur les immeubles de base
- Instituts de prévoyance – lancement d'un projet pilote: transactions pour la réquisition d'inscription et de radiation de restrictions du droit d'aliéner

Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)

- Instituts de crédit – transactions portant sur des cédules hypothécaires dans les cantons avec notariat officiel et indépendant
- Instituts de crédit – type de transaction «rachat de crédit / changement de créancier», sauvegarde intermédiaire des données saisies

Transactions électroniques Terravis (Nominee uniquement)

- Instituts de crédit – interface de transfert de fichiers; extension de la référence interne de la banque à 45 caractères

Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre (Nominee Operations)

--

REMARQUE:

Afin de faciliter la lecture, nous renonçons à l'usage de la forme épicène dans les présentes Release Notes. Dans un souci d'inclusion, ce document s'adresse néanmoins à toutes les personnes qui le consultent sans distinction de genre.

2. Détail des nouvelles fonctionnalités - adaptations

2.1. Généralités concernant le système/portail Terravis

--

2.2. Portail de renseignements Terravis

Extrait du registre foncier - nouvelle modalité d'affichage des mentions publiques/non publiques

Désormais, les annotations publiques et non publiques sont affichées dans l'extrait du registre foncier en fonction des droits attribués à l'utilisateur.

Droits et effets:

- Portail de renseignements avec droit de base – consultation de l'immeuble avec informations publiques
 - Si ce droit est attribué à un utilisateur, l'extrait du registre foncier affiche uniquement les mentions publiques.
 - Lorsqu'aucune mention publique n'est inscrite au registre foncier, la section «Mentions» n'apparaît pas.
- Portail de renseignements avec droit d'accès aux détails – consultation de l'immeuble avec informations étendues
 - Si ce droit est attribué à un utilisateur, l'extrait du registre foncier affiche les mentions publiques et non publiques.
 - Lorsqu'aucune mention n'est inscrite au registre foncier, la section «Mentions» indique «Aucune mention».
- Portail de renseignements restriction LPP – uniquement mentions LPP
 - Ce droit complète et restreint le droit d'accès aux détails défini dans le portail de renseignements (voir ci-dessus). Lorsqu'il est activé en plus, l'extrait du registre foncier affiche uniquement les mentions en lien avec «LPP».
 - Si aucune mention en lien avec «LPP» n'est inscrite au registre foncier, la section «Mentions» n'apparaît pas non plus.

Restriction:

Cette fonctionnalité permettant de gérer l'affichage des mentions publiques / non publiques n'est pas proposée dans le canton du Tessin. Les règles actuelles restent donc applicables.

Remarque concernant les manuels d'utilisation:

Des informations détaillées peuvent être consultées dans le manuel d'utilisation correspondant. Les manuels d'utilisation seront disponibles après la mise à jour. Les manuels d'utilisation correspondants peuvent être téléchargés dans le centre de téléchargement Terravis.

2.3. Transactions électroniques Terravis (eGVT)

Office des poursuites et faillites – extension pour les mentions sur les immeubles de base

Poursuite:

Lorsqu'une annotation est inscrite à la suite d'une poursuite sur un immeuble comprenant des immeubles de base, l'annotation est désormais complétée d'une mention «Réserve d'approbation selon l'art. 23a ORFI sur l'immeuble n° XXXXXX» sur tous les immeubles de base.

Document PDF généré:

- Dans la section «6a. Annotation relative aux immeubles» figurent tous les immeubles de base (y compris l'E-GRID) en lien avec l'immeuble concerné.
Exemple: Immeuble(s) de base: CH467722167879, CH467722167880
- La section «6b. Mention relative aux immeubles (réserve d'approbation selon l'article 23a ORFI)» énumère tous les immeubles pour lesquels la mention doit être inscrite.

Faillite:

Lorsqu'une mention est inscrite à la suite d'une faillite sur un immeuble comprenant des immeubles de base, la mention est également inscrite sur tous les immeubles de base.

Document PDF généré:

- Le document contient tous les immeubles concernés, y compris tous les immeubles de base et leur E-GRID.
Exemple: Immeuble(s) de base: CH467722167879, CH467722167880

Radiation d'une restriction du droit d'aliéner (poursuite et faillite):

La radiation au registre foncier de restrictions du droit d'aliéner est requise pour tous les immeubles, y compris les immeubles de base.

Instituts de prévoyance – lancement d'un projet pilote: transactions pour la réquisition d'inscription et de radiation de restrictions du droit d'aliéner

Le projet pilote avec les instituts de prévoyance est possible pour les types de transaction suivantes:

- Restriction du droit d'aliéner (nouvelle inscription)
- Restriction du droit d'aliéner (radiation)

Les instituts de prévoyance qui souhaitent participer au projet pilote ou qui ont des questions à ce sujet peuvent nous contacter à l'adresse info@terravis.ch.

Remise de documents supplémentaires

Les types de transaction mentionnés peuvent inclure des demandes du registre foncier invitant les participants à transmettre des documents/informations supplémentaires dans le cadre d'opérations en cours.

Pour cela, une tâche intitulée «Remise de documents supplémentaires» est créée dans l'opération concernée. L'institut de prévoyance peut effectuer les tâches suivantes:

- Charger des documents PDF/A et indiquer si une signature est nécessaire (champ déroulant Oui/Non)
- Saisir un commentaire pour le registre foncier
- Charger des documents PDF/A et saisir un commentaire pour le registre foncier

Remarques complémentaires concernant la tâche «Remise de documents supplémentaires»

1. Pour effectuer cette tâche, il est nécessaire de saisir un commentaire pour le registre foncier OU de charger au moins un document PDF/A. Si l'un des deux manque, le message «Veuillez ajouter un document ou remplir le champ de commentaire» s'affiche lorsque vous exécutez la fonction (bouton) «Fournir ultérieurement».
2. La tâche «Remise de documents supplémentaires» contient une date d'échéance. Une fois la date d'échéance atteinte, la tâche est automatiquement annulée et marquée comme étant erronée. Le registre foncier peut modifier la date d'échéance et cela sera également signalé dans l'opération au moyen du message «Modification du délai pour la remise de documents supplémentaires».
3. Le registre foncier peut annuler la remise de documents supplémentaires, ce qui entraînera aussi l'annulation de la tâche «Remise de documents supplémentaires».

Remarque concernant les manuels d'utilisation:

Des informations détaillées peuvent être consultées dans le manuel d'utilisation correspondant. Les manuels d'utilisation seront disponibles après la mise à jour. Les manuels d'utilisation correspondants peuvent être téléchargés dans le [centre de téléchargement Terravis](#).

2.4. Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)

Instituts de crédit – transactions portant sur des cédules hypothécaires dans les cantons avec notariat officiel et indépendant

Lors du lancement d'une transaction portant sur une cédule hypothécaire dans les cantons à notariat mixte, il est désormais possible de sélectionner le notariat compétent (officiel ou indépendant).

Types de transaction supportées:

- Constitution d'une cédule hypothécaire
- Mutation d'une cédule hypothécaire
- Transaction Nominee générique

Les documents correspondants sont générés en fonction du notariat sélectionné. Cette fonctionnalité s'applique uniquement aux opérations «Constitution d'une cédule hypothécaire» et «Mutation d'une cédule hypothécaire».

Types de document générés:

- Document de commande auprès d'un notaire indépendant
Exemple de nom de fichier pour la constitution d'une cédule hypothécaire:
[OrdreConstitution-1767769603285.pdf](#)
- Contrat de gage auprès d'un notariat officiel
Exemple de nom de fichier: [Contrat de gageNotariat officiel-1767711614227.pdf](#)

Institut de crédit – type de transaction «Rachat de crédit / Changement de créancier», sauvegarde intermédiaire des données saisies sous forme de brouillon

La fonction permettant d'enregistrer les données saisies sous forme de brouillon est désormais disponible dans la boîte de dialogue «Créer un ordre de rachat de crédit» (bouton «Enregistrer le brouillon»).

Recherche de brouillons enregistrés:

1. Dans le menu «Transactions», sélectionnez l'option (bouton radio) «Aperçu des brouillons».
2. Cliquez sur le bouton «Interrogation» pour afficher les brouillons enregistrés.
3. Dans l'aperçu des brouillons, vous pouvez sélectionner, afficher et modifier le brouillon souhaité.

Les brouillons enregistrés sont automatiquement supprimés dès que la transaction est lancée au moyen du bouton «Transmettre la demande».

Remarque concernant les manuels d'utilisation:

Des informations détaillées peuvent être consultées dans le manuel d'utilisation correspondant. Les manuels d'utilisation seront disponibles après la mise à jour. Les manuels d'utilisation correspondants peuvent être téléchargés dans le [centre de téléchargement Terravis](#).

2.5. Transactions électroniques Terravis (Nominee uniquement)

Instituts de crédit – interface de transfert de fichiers; extension de la référence interne de la banque à 45 caractères

La référence interne de la banque peut désormais contenir 45 caractères. Cette extension concerne principalement les types de transaction disponibles dans l'interface de transfert de fichiers.

Types de transaction:

- Charger le transfert d'une cédule hypothécaire Nominee
- Charger la mise à jour de la réf. de la banque/PBB-PBZ du Nominee
- Charger la réconciliation des positions Nominee

Exemple d'enregistrement pour la mise à jour de la référence interne de la banque:

030CH2721000000456184372CH272100000045618437209991-NORMAL-1
000000000333000.00_0123456789_0123456789_0123456789_0123456789_9991-NORMAL-1

*La référence interne de la banque est surlignée en jaune.

Les autres exigences formelles restent inchangées.

Remarque concernant les manuels d'utilisation:

Des informations détaillées peuvent être consultées dans le manuel d'utilisation correspondant. Les manuels d'utilisation seront disponibles après la mise à jour. Les manuels d'utilisation correspondants peuvent être téléchargés dans le [centre de téléchargement Terravis](#).

2.6. Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre (Nominee Operations)

--